



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-070 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX, MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ, MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Médiathèque intercommunale de Bapaume – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de construction et d'aménagement de la médiathèque intercommunale de Bapaume a été confiée au cabinet d'architecture de Monsieur Arnaud ZISSELER à Abbeville (80).

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une procédure de consultation avec remise d'intentions architecturales et que le forfait provisoire de rémunération de Monsieur ZISSELER a été négocié au regard du coût estimé du projet à 65 450,00 € HT sur la base d'un taux de rémunération de 11,90 % plus 1,5 % pour la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier.

Monsieur le Président précise ensuite qu'un premier avenant a été passé le 3 mars 2020 pour fixer le montant définitif des honoraires de l'architecte au stade de l'avant-projet détaillé. Tenant compte des contraintes de sols et de différents aléas, l'enveloppe des travaux a été revue à la hausse et arrêtée à la somme de 699 705,76 € HT. Le montant des honoraires était porté à la somme de 83 264,99 € HT pour la rémunération et à 10 495,58 € HT pour la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des travaux (délibération n°2020-033 du 3 mars 2020).

Monsieur le Président évoque ensuite l'aléa survenu au cours de ce chantier avec la cessation d'activité et la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du lot le plus conséquent en termes de prix et de travaux (lot n°5 - plâtrerie, isolation et menuiseries intérieures pour un montant de travaux de 136 569,72 € HT - valeur décembre 2019).

Monsieur le Président rappelle qu'une nouvelle procédure de consultation sous la forme d'un marché négocié a été engagée dans le courant du 4^{ème} trimestre 2021. Un nouveau marché a été conclu en décembre 2021 avec l'entreprise EPM pour un montant de 193 087,82 € HT entraînant une augmentation du montant global des travaux de 56 518,10 € HT auquel il convient d'ajouter un avenant de 3 124,05 € HT pour le lot n°6 – Électricité.

Le montant prévisionnel des travaux s'établit donc en tenant compte des éléments ci-dessus décrits à la somme de 759 347,91 € HT entraînant une incidence sur la rémunération définitive de l'architecte et la passation d'un nouvel avenant (n°2) au marché de maîtrise d'œuvre se décomposant de la façon suivante :

- Rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre : 90 362,40 € HT (11,90% du montant HT des travaux)
- Mission OPC : 11 390,22 € HT (1,5% du montant HT des travaux)

La commission de consultation a pris connaissance de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet d'Architecture ZISSELER tenant compte de l'évolution du montant prévisionnel des travaux à la suite des aléas rencontrés sur ce chantier (défaillance de l'entreprise attributaire du lot plâtrerie, menuiseries intérieures) et de l'incidence de ces aléas sur le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre. La commission, réunie le 30 mai 2024 a émis un avis favorable sur la conclusion de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

- d'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet d'architecture ZISSELER à Abbeville ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant ;
- de prévoir les crédits nécessaires à cet avenant dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité du Sud Artois (opération 26).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président.
Signé par : JEAN JACQUES
COTTEL
Date : 25/06/2024
Qualité : PRESIDENT
Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL
Date : 25/06/2024
Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.